

***Sud* dénonce l'accord collectif national de 2009 sur la mesure et la prévention du stress**

En juillet 2009, les patrons de la branche Caisses d'Épargne du groupe BPCE proposaient à la signature un accord sur la mesure et la prévention du stress.

A l'origine de cette négociation, on trouve 3 facteurs déterminants :

- ➔ l'enquête **Sud** de 2008 sur la santé au travail, reprise par de nombreux médias, qui a révélé pour de très nombreux collègues un état de mal-être, d'épuisement professionnel et de souffrance encore jamais atteint,
- ➔ la médiatisation des suicides chez Renault et à France-Télécom,
- ➔ la contrainte réglementaire accrue en matière de prévention des risques psycho-sociaux.

Même si le texte proposé nous paraissait très minimaliste, nous avons collectivement décidé de signer cet accord. Il permettait au moins que dans chaque entreprise de la branche, une étude soit réalisée pour identifier les facteurs de stress et en mesurer les impacts. De plus, et pour la première fois, nos patrons commençaient à admettre une dégradation de la santé au travail.

Les résultats des différentes études sont venus confirmer notre diagnostic de 2008 sur une situation alarmante. Mais face à ce constat sans appel, et malgré l'urgence à agir, les dirigeants n'ont pas souhaité mettre en place de véritables plans d'actions, qui s'attaquent réellement aux sources de ce phénomène.

Interpellés par nos représentants en commission de suivi de l'accord, ils nous ont simplement proposé de faire appel à de nouveaux intervenants externes et de créer des sous-commissions de CHSCT qui réfléchiraient ensemble sur des thèmes tels que :

- Mise en place de cellule psychologique par téléphone
- Formation à la gestion du stress
- Formation à la gestion des incivilités

En clair, on traite tranquillement quelques conséquences, mais on ne s'attaque surtout pas aux causes.

Devant ce notoire manque de volonté et d'ambition, **Sud a demandé officiellement une révision de l'accord et a proposé notamment d'y intégrer une organisation paritaire** pour ce qui concerne l'élaboration de plans d'actions **dans des domaines bien précis** :

- politique commerciale,
- organisation du travail,
- pratiques managériales.

Les patrons, le SU/UNSA, la CFDT et la CGC ont répondu qu'ils n'étaient pas d'accord avec cette proposition de **Sud** dans la mesure où il fallait laisser encore quelques mois, voire quelques années à cet accord pour en mesurer l'efficacité !

Nous pensons que les événements dramatiques survenus dans le groupe cette année étaient de nature à bousculer cette indolence et cet attentisme insupportables. Il n'en a rien été.

Au final, cet accord, signé de bonne foi pour ce qui nous concerne, aura surtout servi aux dirigeants de BPCE pour apparaître, de manière démagogique et illusoire, comme de bons élèves en matière de prévention de la santé au travail. En réalité, ces dirigeants ne veulent en aucune manière changer quoi que ce soit dans leurs stratégies et leurs pratiques clairement identifiées comme destructrices de la santé des salariés.

Dans de telles conditions, nous ne pouvons plus cautionner ce texte. **C'est pourquoi, après avoir vainement tenté de le faire évoluer, nous avons pris la décision de le dénoncer.**

Il s'agit pour nous de centrer les débats sur la véritable problématique : la souffrance au travail !

Nous allons maintenant concentrer notre énergie à l'aboutissement de nos revendications (cf. la plaquette **Sud** « Nous retrouverons la santé au travail ») dans le cadre laborieux de la négociation nationale sur les conditions de travail. **Mais nul doute que pour bousculer la passivité chronique de nos interlocuteurs, il faudra à la rentrée une large et collective mobilisation du personnel.**

L'exécutif national Paris, le 18 juillet 2011 – n°10-2011

J. Bonnard - M. Brugnooge - D. Gilot - J.L. Kerenflec'h - J.F. Largillière

B. Meyer - J.L. Pavlic - C. Perrin - S. Rodier - P. Saurin

Union
syndicale
Solidaires

